

Selon la branche d'activité considérée, il existe également d'importantes différences quant à la productivité. Les immobilisations de capitaux sont très importantes au niveau des services de transport; les services d'experts-conseils font appel aux niveaux d'éducation les plus élevés, les innovations technologiques progressent très rapidement dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique, et certaines des plus importantes sociétés canadiennes ne travaillent que dans le secteur tertiaire. En d'autres termes, il existe de nombreux "gagnants" dans le secteur tertiaire; les résultats diffèrent selon les sous-secteurs et selon les structures corporatives.

En conséquence, le niveau de productivité a varié sensiblement d'une branche à l'autre du secteur tertiaire. La production par heure-personne dans les domaines des transports, des communications et d'autres services publics a augmenté de 280 % entre 1950 et 1979. Au cours de la même période, cette production n'a augmenté que de 27 % dans les services commerciaux et les services personnels. En 1950, le secteur de la finance, de l'assurance et de l'immobilier s'imposait déjà comme le plus productif mais, par la suite, il n'a enregistré qu'une maigre augmentation de 17 % de sa productivité. Cependant, il se peut que les nouvelles technologies permettent à ce secteur de connaître à nouveau une forte croissance de sa productivité.

Vu les problèmes techniques associés avec l'évaluation de la productivité dans le secteur des services, la relation avec la compétitivité n'a pas été étudiée en profondeur. Il est à noter cependant que la productivité domestique n'est que d'une pertinence limitée ici en ce qui a trait aux secteurs fermés à la concurrence internationale, que ce soit par voie de réglementation ou à cause des qualités intrinsèques de ces services (par exemple les services personnels).

(iv) Réglementation

La politique et la réglementation appliquées en matière de concurrence influent sur la productivité et le rendement. En dehors du vaste secteur des services publics et parapublics, de nombreuses branches du secteur des services sont strictement réglementées, que ce soit par le gouvernement dans le cas des services bancaires, des services d'assurance, etc. ou par les intéressés eux-mêmes agissant en vertu de pouvoirs qui leur sont reconnus par le gouvernement, comme c'est le cas des professions. Ces réglementations ont été établies en totalité ou en partie pour des raisons valables et permanentes d'ordre public. Les mesures protectionnistes qu'elles comportent en ont été un résultat indirect ou, comme c'est le cas dans certains pays, ont été conçues à dessein. Les règlements conçus pour le secteur secondaire peuvent influencer sur le secteur tertiaire et vice versa.